



POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

CCAS de la Ville de Nantes

Politique de confidentialité

En tant qu'utilisateur des services du CCAS, vous confiez vos données personnelles aux agents du CCAS afin de recevoir une information ou bénéficier de services ou de prestations sociales adaptés à votre situation particulière.

Le CCAS, en tant que responsable de traitement, s'engage à protéger vos données personnelles, en respectant notamment les principes issus du Règlement Général sur la Protection des données, entré en application le 25 mai 2018 (ci-après, « RGPD ») et la Loi informatique et libertés modifiée. Le présent document a vocation à répondre aux questions que vous vous posez sur la manière dont le CCAS protège vos données personnelles.



1. Qu'est-ce qu'une donnée personnelle ?

Une donnée personnelle est toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable.

Une donnée personnelle permet de vous identifier directement (par votre nom et prénom par exemple), indirectement (par un numéro de dossier par exemple) ou encore par le croisement de plusieurs données (comme par exemple « la fille aînée du notaire de la rue de Gigant »).



2. Quelles sont les données personnelles que le CCAS traite ?

Selon les prestations sollicitées auprès du CCAS, différents types de données vous concernant sont susceptibles d'être collectées. Le CCAS de Nantes s'engage à ne collecter que les données strictement nécessaires à la réalisation du service ou la délivrance de la prestation.

Les données susceptibles d'être collectées appartiennent aux catégories suivantes :

- des données d'identification vous concernant et éventuellement celles des personnes de votre foyer (état civil, coordonnées, numéros de dossiers...)
- des données relatives à votre vie professionnelle (emploi, formation...)
- des données relatives à votre vie personnelle (composition familiale, habitudes de vie, moyens de mobilité...)
- des informations d'ordre économique (votre budget, les prestations que vous percevez, votre relevé d'identité bancaire)
- des informations relatives à votre logement (localisation, caractéristiques...)
- des données concernant vos proches et les personnes concourant à votre accompagnement (identité, lien de famille, rôle...)
- des informations relatives à une demande d'asile ou de nationalité
- des informations sur votre situation sociale et médico-sociale (difficultés rencontrées, types d'accompagnement mis en œuvre...)
- votre dossier médical (pour les personnes bénéficiant d'un suivi médical dans l'un des établissements du CCAS)
- vos moyens d'identification électroniques (dans le cadre d'un mandat nous permettant de vous accompagner dans vos démarches numériques)



3. Quels sont les objectifs poursuivis par les traitements de données et quelle est leur justification juridique ?

Voici un résumé des principaux traitements mis en oeuvre par le CCAS :

Finalités principales	Base légale	Durée de conservation des données en base active *
Information, communication et/ou alertes	Mission d'intérêt public/Consentement selon les cas	Pendant le temps de la relation de l'utilisateur avec le CCAS/ ou retrait du consentement
Instruction, gestion et délivrance des aides et des prestations du CCAS et des établissements	Mission d'intérêt public	2 ans après le dernier contact de votre part ou la dernière prestation délivrée
Accompagnement social et médico-social, évaluation et coordination des interventions adaptés aux difficultés rencontrées par la personne	Mission d'intérêt public/Consentement selon les cas	
Instruction, et/ou gestion de l'accueil, du séjour et des activités annexes dans les établissements médico-sociaux du CCAS	Mission d'intérêt public	
Gestion administrative, financière et comptable du CCAS et des établissements	Obligation légale (décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique)	2 ans
Recueil d'éléments statistiques observables ou par le biais d'enquêtes à des fins d'analyse des besoins, d'amélioration de la qualité et d'adaptation des politiques publiques	Mission d'intérêt public	2 ans après la collecte de vos données
Prévention des situations d'agressivité et protection des agents	Mission d'intérêt public/Obligation légale selon les cas	36 mois suivant l'incident

* Conformément à l'instruction DGP/SIAF/2014/006 et à certaines dispositions légales (notamment l'article R1112-7 du Code de la Santé Publique), certaines données peuvent être conservées sur une base d'archivage sécurisée pour une durée supplémentaire.

Le CCAS tient par ailleurs à jour un registre détaillé des traitements de données personnelles.

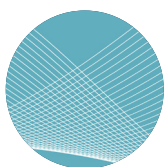


4. A qui vos données peuvent-elles être communiquées ?

Les données collectées sont susceptibles d'être transmises ou communiquées en fonction du traitement concerné :

- aux services internes du CCAS (exclusivement aux agents habilités et soumis au secret professionnel)
- aux tiers spécifiquement autorisés par la loi (CAF, MSA, Départements, CARSAT, Trésor Public, autorités judiciaires sur réquisitions ou décision de justice, etc.)
- dans le cadre de conventions de sous-traitance à des prestataires externes (éditeurs de logiciel, sous-traitant pour la remise du courrier, etc.)
- avec votre accord et le cas échéant, à d'autres entités publiques ou privées

Dans le cadre de la mutualisation des services informatiques de Nantes Métropole et de la Ville de Nantes, un accès à vos données peut très ponctuellement être autorisé pour des agents de Nantes Métropole dûment autorisés et à des fins d'administration du système d'information.



5. Vos données sont-elles transférées en dehors de l'Union européenne ?

Vos données ne sont pas transférées en dehors de l'Union européenne.



6. Comment est assurée la sécurité de vos données ?

Le CCAS prend toutes les mesures organisationnelles et techniques appropriées pour préserver la sécurité et la confidentialité des informations que vous lui confiez et empêcher toute perte accidentelle, altération ou divulgation non autorisée de vos données.



7. Quels sont vos droits ?

Conformément à l'article 13 et aux articles 15 à 22 du RGPD :

- Vous pouvez **accéder aux données** à caractère personnel que Nantes Métropole recueille et traite vous concernant et en obtenir copie ;
- Vous avez un droit à la **portabilité** sur les données vous concernant, à condition toutefois que les données aient fait l'objet d'un traitement automatisé et sous réserve que le traitement soit fondé sur le contrat ou le consentement ;
- Vous pouvez demander à ce que vos informations soient **rectifiées, mises à jour** ou complétées ;
- Vous pouvez demander **l'effacement** de vos données, dans les conditions de l'article 17 du RGPD ;
- Vous pouvez **limiter le traitement** de vos données personnelles, dans les conditions de l'article 18 du RGPD ;
- Vous pouvez vous **opposer** au traitement de vos données personnelles, pour des raisons tenant à votre situation particulière ;
- Vous pouvez **retirer à tout moment votre consentement** au traitement de vos données personnelles lorsqu'ils sont fondés sur cette base légale ;
- Conformément à la loi informatique et liberté modifiée, vous pouvez décider à l'avance du **sort de vos données après votre décès**.
- Si vous n'êtes pas satisfait de nos réponses, vous pouvez **introduire une réclamation** auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) ;
- Toute rectification ou tout effacement de vos données à caractère personnel ou toute limitation de traitement effectuée à votre demande sera communiquée par le CCAS à chaque destinataire auquel vos données à caractère personnel pourront avoir été transmises conformément aux présentes informations, à moins qu'une telle communication ne se révèle impossible ou exige des efforts disproportionnés.

Vous pouvez exercer vos droits en contactant directement le CCAS ou la déléguée à la protection des données : par email : dpd@mairie-nantes.fr ou par courrier postal : Déléguée à la protection des données, 2 cours du Champ de Mars 44923 Nantes Cedex 9